

Microfinance et financement des pauvres en RD Congo : Cas de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Agro-Pastorale Le Grenier

Microfinance and financing of the poor in DR Congo: Case of the Savings Cooperative and Credit Agro-Pastorale Le Grenier

PALUKU WISOMA Godefroy

Doctorant en Finances, Comptabilité et audit

Université de la Renaissance d'Haïti /URH-MIIBS

Enseignant-chercheur

Institut Supérieur de Développement Rural de Butembo/ISDR-Butembo RD Congo

Date de soumission : 23/11/2024

Date d'acceptation : 08/03/2025

Pour citer cet article :

PALUKU WISOMA G. (2025) « Microfinance et financement des pauvres en RD Congo : Cas de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Agro-Pastorale Le Grenier », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 8 : Numéro 2 » pp : 65 - 91

Résumé

Cet article se veut d'apprécier l'adéquation entre le secteur de microfinance et l'accès au crédit par les pauvres. Cette recherche purement documentaire est une étude de cas notamment basée sur la COOPEC AGROPAS-LE GRENIER où nous avons extrait un échantillon de 448 demandes de crédit réceptionnées et analysées par cette microfinance en 2023. La méthode dialectique qui consiste à étudier les relations, les conflits, entre les discours/slogan et la réalité nous a permis de nous inscrire dans ce débat scientifique. En effet, la microfinance (connu comme banque des pauvres) a pour slogan « lutter contre la pauvreté », il faut alors apprécier, à juste valeur la réalisation de cette mission sociale qui lui est assigné. Au cours de cette recherche nous avons constaté que l'approche de la microfinance en RDC est encore inadéquate à la réalisation de sa mission sociale (à savoir le financement des pauvres). En fait, dans la réalité, la politique de crédit dans ce secteur reste encore rigide et d'exclusion des pauvres. L'accès des femmes et des autres catégories sociales à faible revenu au crédit demeure toujours moindre faute de garanties, de régularité de mouvements de leurs comptes et du revenu rassurant.

Mots clés : Microfinance ; financement de pauvres ; Crédit, Coopérative d'Epargne et Crédit ; RDCongo

Abstract

This article aims to assess the adequacy between the microfinance sector and access to credit by the poor. This purely documentary research is a case study based in particular on the COOPEC AGROPAS-LE GRENIER where we extracted a sample of 448 credit requests received and analyzed by this microfinance in 2023. The dialectical method which consists of studying relationships, conflicts ,.... between the speeches/slogan and reality allowed us to participate in this scientific debate. Indeed, microfinance (known as a bank for the poor) has the slogan “fight against poverty”, we must therefore properly appreciate the achievement of this social mission assigned to it. During this research we noted that the approach to microfinance in the DRC is still inadequate to achieve its social mission (namely financing the poor). In fact, in reality, the credit policy in this sector still remains rigid and excludes the poor (it discriminates against women and other professions considered less profitable). Thus, access to credit for these categories of people remains ever lower due to lack of guarantees, regularity of movements on their accounts and reassuring income.

Keywords: Microfinance; financing of the poor; Credit, Savings and Credit Cooperative; DR Congo

Introduction

La lutte contre la pauvreté est une priorité et un des principaux Objectifs du Millénaire du Développement pour avoir « un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste » (GUBLIN, 2019). Les stratégies de lutte contre la pauvreté dans nombreux pays fondent un grand espoir sur la microfinance comme facteur de réduction de la pauvreté. Il s'agit, par la promotion de ce secteur, de donner aux pauvres, un plus grand accès aux ressources financières afin de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus et ou d'améliorer leur accès aux services sociaux de base. C'est à ce titre que le développement de la microfinance est inscrit parmi les actions prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (ODHD, 2008).

L'une des priorités récentes de la coopération au développement est de répondre aux besoins de financement exprimés par les populations pauvres en les aidant à mener des activités génératrices de revenus et en favorisant leur intégration dans le développement économique de leur pays à travers la création d'emplois (ROGER, et al., 2016).

L'accès aux services financiers demeure encore un problème d'actualité dans les pays en développement. Quel que soit la potentialité en ressources naturelles et humaines, il n'y a pas moyen de traduire ces ressources en richesse sans financement. C'est pour quoi en RDC, malgré sa potentialité en ressources naturelles, la pauvreté reste encore une préoccupation majeure. En effet, l'accès aux services financiers est encore limité et très réduit en RD Congo. En 2016, la situation de l'inclusion financière est défaillante en concurrence de 46% et donc 54 % de la population de la RDC sont exclus de services financiers (FINACTU, et al., 2019). Dans le secteur de la microfinance, la couverture géographique est inégale, environ 77% des institutions de microfinance sont concentrés dans la ville de Kinshasa, les provinces du Nord et Sud Kivu et la province de Bas-Congo. Elles opèrent principalement en milieu urbain, soit 78 % des SFD opèrent en milieu urbain et seulement 22% opèrent en milieu rural. Ainsi l'offre des services financiers ne permet pas de rencontrer tous les besoins ruraux où vivent 70% de la population de la RDC et où l'incidence de la pauvreté est plus élevée (75,72%) contre 61,49% en milieu urbain. Les institutions de microfinance de la RDC sont aussi pour la plupart caractérisées par un portefeuille à risque élevé, soit plus de 10% (UNCDF, et al., 2016). Ce secteur de microfinance est là pour le besoin de services financiers des personnes exclues du système financier classique (les banques). Il est perçu non seulement comme un outil générateur de richesses à travers l'octroi des petits crédits, la collecte de petites épargnes, le financement des activités génératrices de revenus (AGR), mais aussi comme une

stratégie de développement durable des pays du sud. De sa double mission à la fois commerciale (performance financière) et sociale (financement de la pauvreté), la microfinance mérite pour ce fait une étude minutieuse. Cette dualité d'objectifs fait actuellement l'objet du débat dans la littérature académique soit sur leur performance financière soit sur leur degré de portée sociale.

En 2016, en RDC, il a été lancé le Programme d'appui au secteur de la microfinance connu sous le sigle PASMIF, une initiative conjointe du Gouvernement de la République démocratique du Congo, du PNUD et de l'UNCDF. Ce programme est destiné à promouvoir l'accès des populations pauvres - hommes et femmes exclus du système bancaire, aux services financiers de proximité durables et de qualité. Ce programme a conduit aux résultats tels que le secteur de la microfinance a connu une grande ampleur qui lui permet aujourd'hui de contribuer positivement à la croissance de l'économie congolaise, en raison notamment de son aptitude à créer des emplois et des revenus.

Toutefois la situation sociale reste précaire malgré la poursuite de la croissance (plus de 50% de la population active est en chômage de longue durée), ce qui a pour conséquence le développement du secteur informel (environ 80% du secteur économique) ainsi qu'un PIB/habitant inférieur à 400 dollars américains (UNCDF, et al., 2016). L'accès au capital est difficile pour les pauvres économiquement actifs surtout hors des axes de croissance et des grandes villes ainsi que pour les MPME formelles ou informelles. C'est pourtant dans ce segment de l'économie qu'est employée, d'après des estimations, 80 % de la population économiquement active (Coopération financière Allemande(KfW) , et al., 2012). Dès lors, le défi majeur des institutions de microfinance (IMF), communément appelées « banques des pauvres », consiste à mettre en place des systèmes qui permettent au plus grand nombre possible de personnes pauvres, un accès aux services financiers et ce de manière pérenne. Ceci a suscité en nous l'interrogation suivante : **Le crédit octroyé par la microfinance est-il vraiment adapté au financement de pauvres ?**

De cette question surgissent trois sous questions à savoir: (1) Le profil socioéconomique des bénéficiaires de crédit au sein de microfinance inclut il toutes les catégories exclues du secteur bancaire ? (2) A quel niveau les microfinances octroient elles du crédit aux pauvres ? (3) Les politiques de crédit au sein des microfinances sont-elles favorables à l'accès de pauvres au crédit ?

Jusqu'à présent en RD Congo, des études orientées dans ce sens sont encore limitées et s'arrêtent surtout à la performance financière alors que l'orientation de services de la

microfinance vers sa cible reste préoccupante. Ces dernières années, en RDC comme dans d'autres pays, le secteur de la microfinance a pris de l'essor et attire l'attention non seulement des bailleurs et des praticiens, mais aussi et surtout, plus récemment, du secteur financier formel en tant qu'outil financier permettant de rendre le combat contre la pauvreté. Des institutions et programmes de microfinance ont vu le jour en vue de répondre à la demande. Malheureusement, ces institutions et programmes de microfinance, même s'ils ont beaucoup apporté, semble-t-il, n'ont pas su répondre efficacement au problème principal de l'accès des plus démunis aux ressources financières (ROGER, et al., 2016) .

En effet, la réalisation simultanée des objectifs financiers et sociaux assignés aux institutions de microfinance représente un véritable défi. Afficher de bonnes performances financières (bonne rentabilité) et avoir un degré de portée sociale élevé (servir les plus pauvres) peuvent faire l'objet de contradictions (LINIDA, et al., 2020).

A partir de l'examen de la littérature, de la théorie et de notre expérience dans ce secteur, nous avons formulé les hypothèses suivantes: (1) Le profil socioéconomique des bénéficiaires de crédit dans la microfinance serait adapté à toutes les catégories des personnes exclues du système classique de Banques. (2) Le degré de financement de la pauvreté par le secteur de microfinance serait significatif. Le crédit octroyé par la microfinance serait plus orienté vers les pauvres ; et(3) la politique de crédit au sein des microfinances serait favorable pour le financement de la pauvreté.

Cet article vise à apprécier le degré de portée sociale atteint par le secteur de microfinance en RDCongo ; il s'attèle plus précisément à dégager le niveau d'adaptation de ce secteur au financement de pauvres (niveau d'accès de pauvres au crédit).

Il se veut donc impérieux :(1) d'appréhender les caractéristiques et catégories de personnes qui bénéficient du crédit ; (2) Le niveau d'accès de pauvres au crédit(le degré du porté social) ; et dégager les contraintes de l'accès des pauvres au financement au sein des microfinances.

Mises en part l'introduction et la conclusion, notre article est structuré comme suit, un premier point aborde la Revue de la littérature sur le rôle de la microfinance dans la réduction de la pauvreté, le deuxième porte sur la Méthodologie du travail et en fin le troisième concerne la présentation et discussions résultats.

1. Revue de la littérature sur le rôle de la microfinance dans la réduction de pauvreté

Il s'agit d'élucider les concepts de base et de décrire la relation entre ces deux termes à savoir : la microfinance et la pauvreté.

1.1 Microfinance et ses caractéristiques

La définition de la microfinance a fait l'objet de nombreux débats et d'approche multiples. Cependant il est possible de s'accorder sur un certain nombre de dénominateurs communs à ces définitions : la microfinance est un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de populations défavorisées. C'est un secteur constitué d'un ensemble des services financiers (crédits, épargne, assurances,...) qui visent à permettre aux populations exclues du système bancaire classique d'améliorer leurs revenus, par l'augmentation des ressources des ménages et l'accès au capital financier ; la microfinance favorise la création et le développement de petites activités économiques rentables par l'accès aux financements externes et à la mobilisation de l'épargne (CFPB, 2015).

Elle se définit donc tout d'abord par sa cible à savoir les populations défavorisées exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques (les pauvres) ; puis par son objet notamment attendu comme un instrument de lutte contre la pauvreté (instrument parmi d'autres, utilisé en soi ou intégré dans un projet ou programme); ensuite par ses fonctions financières d'épargne, de crédit, d'assurance, de coffre, développées en dehors du système financier formel ou bancaire classique ; et en fin par sa visée : le développement et/ou la création d'activités économiques rentables et pérennes, ainsi que l'accroissement des ressources des ménages. A ces éléments généraux de la définition s'ajoutent des traits caractéristiques particuliers à la microfinance qui concerne le niveau des montants financiers, on parle de « micro » crédits. Il est généralement admis que le montant des crédits se situe entre 20 et 1000 US \$; le terme ou l'échéance de remboursement doit être sous des formes variées (remboursement journalier, hebdomadaire, mensuel, ..., ou parfois à terme échu). Ce terme de remboursement du crédit est généralement court c'est dire ne dépasse pas 12 mois. Les conditions d'accès et d'octroi du crédit : les formalités et procédures nécessaires pour formuler une demande de crédit sont les plus simples possibles. Le temps entre la demande et l'octroi du crédit est le plus court possible. Les garanties recherchées par les institutions de microfinance (IMF) se trouvent généralement en dehors du champ des garanties classiques du système bancaire commercial (CFPB, 2015).

1.2 La pauvreté

Dans le contexte de cet article, nous prenons la pauvreté dans le sens monétaire. Il s'agit de définir le seuil de la pauvreté selon le revenu des individus. Dans ce sens il y a eu lieu de distinguer la pauvreté monétaire relative et la pauvreté monétaire absolue.

Selon l'INSEE, la pauvreté monétaire relative est la situation d'une personne (ou d'un ménage) dont le niveau de vie se trouve inférieur au seuil de pauvreté du pays dans lequel il se trouve et l'empêche de vivre une vie normale et de participer aux activités économiques, sociales et culturelles courantes. Donc ici elle dépend du niveau de vie de l'ensemble de la population. Cependant la pauvreté monétaire absolue est la situation d'un individu qui ne dispose pas du revenu suffisant pour disposer des biens de première nécessité qui assure sa survie. Ce seuil dépend du coût moyen de toutes les ressources entrant dans la vie d'un individu en un an, il est donc différent selon les pays ; c'est en fait une évaluation de la dépense minimale pour assurer un niveau de vie tolérable. Il est désormais fixé à 1,25\$ par jour et par personne, donc toutes les personnes vivant avec moins de 1,25\$ par jour sont donc considérées comme pauvres (FALCUCCI, 2012).

Dans la plus part des pays du tiers monde comme « au Burundi, les femmes constituent la partie de la population la plus touchée par la pauvreté. Bien qu'elles représentent 97% de la population totale active occupée par l'agriculture, elles n'ont pas de revenus monétaires et sont peu encore représentées dans les emplois rémunérées du secteur formel (Dieudonné Gahungu , et al., 2013) ».

1.3 Lien entre microfinance et pauvreté

Étant donné que la Banque Mondiale (2000) est restée l'un des principaux artisans / partisans de la théorie du revenu, elle fournit un cas de test intéressant pour interroger le lien entre cette théorie et la microfinance. On pourrait supposer qu'étant donné leur concentration sur les dimensions du revenu de la pauvreté, dont la cause est attribuée au taux et à la qualité de la croissance économique, cela reviendrait à incorporer une discussion sur la microfinance, au moins en parallèle avec la position de son agenda ancrée sur le rôle du marché dans la croissance et le développement. La microfinance figure dans nombreux Rapports sur le Développement dans le Monde. Par exemple, le Rapport de 1998 a manifesté son soutien à la méthodologie de prêt de groupe en tant que mécanisme pour remédier aux asymétries d'information, ce qui avait traditionnellement rendu difficile de prêter aux pauvres. Par la suite, l'accent a été mis en grande partie sur le rôle des marchés financiers dans l'aide au développement et sur la contribution que la microfinance peut apporter. Selon le Rapport de la

Banque Mondiale de 2000/01, l'accès aux marchés financiers pour les pauvres est crucial, les pauvres pouvant bénéficier du crédit, de l'épargne et de l'assurance ; ce qui peut les aider à gérer les risques, à lisser la consommation et à profiter d'opportunités commerciales rentables (CGAP, 2002). Dans le chapitre huit intitulé : « Aider les pauvres à gérer les risques » (Banque Mondiale, 2000), la microfinance est répertoriée aux côtés de l'assurance maladie, de l'aide à la vieillesse et des pensions, de l'assurance chômage, des programmes de « *workfare* », des fonds sociaux et des transferts monétaires, comme une forme de filet de sécurité pour répondre aux besoins de consommation immédiats et protéger l'accumulation d'actifs. Le thème de la microfinance figure également dans le Rapport de 2005 sous le titre « un meilleur climat de l'investissement pour tout le monde » (Banque Mondiale, 2005), et celui de 2006, « équité et développement » (Banque Mondiale, 2006). Ce thème est de nouveau revenu en 2008, avec la promotion de « l'agriculture au service du développement » (Banque Mondiale, 2008). Dans le premier cas, la Banque préconisait une augmentation de la portée, de la profondeur, de l'impact et de la gamme de produits, qui, selon elle, pouvait être mieux réalisée grâce à la commercialisation. Elle réitérait qu'il existe une forte relation entre le développement du système financier et la croissance économique, et une relation causale entre des systèmes financiers solides et le revenu par habitant ; mais que les gouvernements ne devraient pas tenter de développer l'expansion du crédit, et devraient plutôt se concentrer sur le développement d'un environnement des affaires sain (Banque Mondiale, 2005). Dans le second cas, le document est le résultat d'un processus qui, depuis le début des années 1990 et l'influence croissante (AMARTYA, 1999), a favorisé un renouveau des dialogues entre philosophie et économie du développement. En quelques mots, une fois mises en place des institutions équitables, les pauvres sont censés être renforcés dans leur poids politique et social ; une fois activées des ressources économiques et financières via la microfinance, les pauvres pourraient enfin devenir autonomes et responsables (Banque Mondiale, 2006).

Dans le Rapport de 2008, l'accent est mis sur le crédit rural. A cet effet, le Rapport appelle à l'innovation dans le secteur de la microfinance pour fournir des formes de prêt plus flexibles. Par ailleurs, le Rapport fait valoir que la capacité des ménages ruraux et des entreprises agricoles à effectuer des investissements à long terme et à prendre des décisions calculées sur les flux de revenus risqués et temporels, est déterminée par le système financier de l'économie (Banque Mondiale, 2008). Plus récemment, dans son Rapport de 2017, la Banque Mondiale (2017) attire l'attention sur la nécessité de faire face aux inégalités de revenus par le biais de services financiers. Certains projets mis en place visent à aider les ménages pauvres à

améliorer leurs conditions de vie en leur fournissant du bétail ainsi que des formations qui leur permettent de générer suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Les participants aux projets sont dès lors affranchis « des programmes de protection sociale parce qu'ils poursuivent des activités rémunératrices, en leur permettant de participer à des programmes de microfinance (MONDIALE, 2015)».

En outre à propos du secteur de microfinance et l'accès des pauvres au crédit, les autres recherches antérieures révèlent ce qui suit :

Tableau n°1 : Résumé des études antérieures

Auteurs antérieurs	Synthèse
L'Agence Française de Développement, MILANDO, 2020	Ils montrent que les pauvres constituent la cible de la microfinance. Ils définissent les pauvres comme étant les populations défavorisées exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques. Sur le plan opérationnel les pauvres sont les ménages à faibles revenus et les micro-entrepreneurs (des personnes qui ont de faibles ressources et qui désirent obtenir de l'argent pour démarrer ou développer une activité rémunératrice). Pour arriver à servir les pauvres, le secteur de microfinance doit adopter des méthodologies simples, adaptées aux réalités socio-économiques des populations à faibles revenus.
Dieudonné Gahungu, 2013 Roger PALUKU et al. (KABONGO, 2015).	Ils traitent du niveau d'intégration des pauvres dans les services de microfinances. Les résultats montrent que les PME du secteur informel ainsi que les femmes sont faiblement intégrées dans le secteur de microfinance. Ils ont également énuméré certaines contraintes liées à l'accès au crédit par pauvres au sein microfinance à savoir : le taux d'analphabétisme très élevé, le taux d'intérêt élevé, les échéances de remboursement non adaptées, les faiblesses des garanties, la faible diversification des sources de financement et le délai de traitement des dossiers élevés. Ils soulignent que les femmes et les autres vulnérables sont faiblement intégrées dans les activités des IMF. ces contraintes écartent le secteur de sa mission comme banques de pauvres.

Source : Adaptation personnelle d'après la littérature

1.4 Théorie en présence sur la microfinance

Malgré cette littérature, il existe deux exigences fondamentales et transversales de la Microfinance que sont le principe de la solidarité qu'elle véhicule et la nécessité de la rentabilité des institutions qui entraînent l'affrontement de deux courants de pensée sur la manière d'aider les pauvres à avoir accès aux services financiers : *l'approche welfariste* et *l'approche institutionnaliste*. La première privilégie l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, même avec un large recours aux subventions tandis que la seconde insiste que pour atteindre ceux qui n'ont pas accès aux services financiers, chaque institution de Microfinance devrait viser la soutenabilité financière en maximisant son efficacité et sa productivité. Et cela passe par l'autonomie financière. Ces deux approches et leurs implications peuvent être récapitulées (SEBASTIEN DUGAS, 2007) dans le tableau n° 2 ci-dessous:

Tableau n°2: Différentes approches de la microfinance et leurs implications

Approche	Welfariste	Institutionnaliste
Objectif	L'évaluation de la performance du point de vue du client: Portée sociale ; étude d'impact.	L'évaluation de la performance du point de vue de l'institution : Amplitude de l'institution ; Pérennité et viabilité des IMF.
Clients visés	Très pauvres	Micro-entrepreneurs proches de la ligne de pauvreté.
Type d'institutions	Institutions solidaires	Institutions commerciales
Financement	Recours aux subventions	Autonomie financière
Critiques	Problème de viabilité et de pérennité, coûts élevés et différentes méthodes pour mesurer l'impact ; Faillites de certaines IMF (taux de remboursement < 50%)	Problème de sélection de la clientèle (ces IMF ne touchent pas les plus pauvres des pauvres) Taux d'intérêt élevé ; Autosuffisance est une stratégie de long terme.
Objectif commun	Réduction de la pauvreté	Réduction de la pauvreté

Source : Auteur

2. Méthodologie de la recherche

Il est impérieux tout d'abord de décrire notre champ d'investigation avant de cerner les méthodes et techniques utilisées dans ce travail.

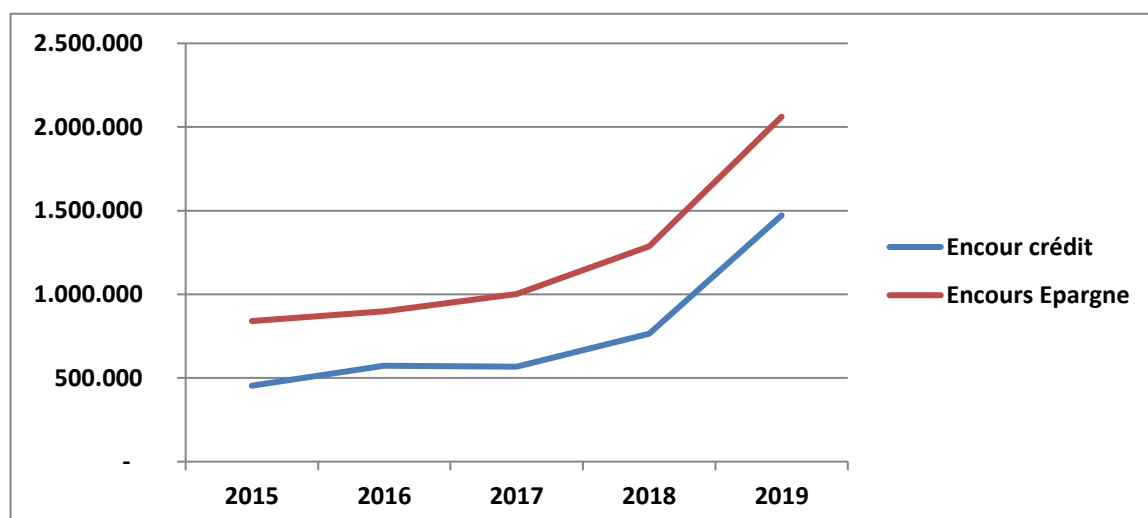
2.1 Champ d'investigation

Notre champ d'investigation, le secteur de la microfinance en RDC reste dominé par les Coopératives d'Épargne et de Crédit, lesquelles se sont arrogées la part de 80,4 % du nombre d'institutions. Le nombre d'ISFD est de cent deux (102) dix-sept (17) réparties dans les quatorze (14) provinces sur les vingt-six (26) que compte la RDC (BCC, 2018).

Pour raisons de commodité, nous avons effectué une étude de cas notamment la COOPEC dénommée Coopérative d'épargne et de crédit Agropastorale Le grenier, en sigle « COOPEC AGROPAS-LE GRENIER » localisée en Ville de Butembo, dans la province du Nord-Kivu en RDC. Cette microfinance a été créée en 2006 sous l'initiative des éleveurs de l'Association des Organisations des éleveurs Agropastorale du Nord Kivu en sigle « ASSOPANK » afin de leur faciliter l'accès aux petits prêts afin de soutenir leurs activités agricoles. Elle a été agréée par la Banque Centrale du Congo le 28/05/2010 sous le N° GOUV/D-143/n°000664 comme COOPEC primaire AGRO PASTORALE LE GRENIER DE BUTEMBO. Sa vision est devenir une institution financièrement forte et prospère grâce à l'épargne et le crédit adaptés aux activités agropastorales de ses membres. Et sa mission est de promouvoir la culture de l'épargne et du crédit adaptés aux activités agropastorales.

Cette microfinance compte dans son ensemble actuellement 4012 membres tous confondus et fonctionne essentiellement grâce aux fonds propres et aux épargnes. Les Produits et services financiers offerts aux membres sont notamment : la collecte des fonds d'épargnes et dépôts des membres ; l'octroi de crédits aux membres ; la ristourne sur les parts sociales, les emprunteurs honnêtes et les épargnants réguliers. L'épargne et le crédit (effectués en monnaie nationale et en dollars américains) constituent le double volet important des services et produits financiers offerts par une COOPEC à ses membres.

Il relève de la figure n°1 ci-dessous que l'encours épargne évolue de le même sens que celle de l'encours crédit. Toutefois, que le volume de l'encours crédit est moins important que l'encours épargne (COOPEC AGROPAS LE GRENIER, 2018).

Figure n° 1 : Evolution des encours crédit et épargnes

Source : Traitement à partir des données de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

Le crédit s'octroie au taux mensuel de 2,5% au membre qui a demandé le crédit et qui répond aux formalités suivantes : être membre depuis six mois ; être majeur ; avoir des opérations de dépôt et de retrait sur sa fiche d'épargne ; ne pas avoir un crédit antérieur en souffrance sauf dans le cas d'un crédit additionnel ; avoir une garantie morale et matérielle prouvée ; pour les mariés, le consentement du conjoint(e) est de rigueur ; présenter l'autorisation maritale dûment signée et légalisée ; avoir une activité génératrice de revenu ; avoir participé à une éducation coopérative et financière ; présenter un parrain (avaliseur) ; avoir un domicile bien connu et accepter le contrôle de la COOPEC, l'encadrement de ses experts et les conseils de ces derniers (AGROPAS-LE-GRENIER, 2016).

2.2 METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES

Ce point aborde les méthodes et les techniques adoptées pour arriver aux résultats escomptés.

2.2.1 Méthodes

La logique de ce travail s'inscrit dans le cadre de la recherche corrélationnelle qui consiste à dégager « le rapport existant entre deux phénomènes qui varient en fonction l'un de l'autre parce qu'il existe un lien de cause à effet entre eux, ou qu'ils comportent des causes communes (KINYALI, 2021) ». C'est ce qui nous a permis d'établir la relation entre la microfinance et la pauvreté en RDC. Comme il était question précisément d'apprécier l'adéquation entre le crédit offert par la microfinance et l'accès des pauvres à ce crédit ; la méthode dialectique convient mieux pour cette étude. En effet, la méthode dialectique consiste à étudier les relations, les conflits,.... entre les discours/slogan et la réalité. En effet, les microfinances ont en commun pour slogan « lutter contre la pauvreté ».

Cette démarche a été accompagnée par les approches descriptive et historique. Ces approches donnent respectivement une image de la situation telle qu'elle est et une image telle qu'elle a pu être dans le passé. L'approche statistique n'a pas été du reste pour analyser les données, présenter les résultats sous forme des tableaux et des graphiques, de calculer certains paramètres et d'interpréter les résultats en vue de tirer des conclusions judicieuses.

2.2.2 Population et échantillon d'étude

Notre population d'étude est constituée de l'ensemble de demandes de crédit dans le secteur de microfinance formelle de la RDC. La pertinence de ce travail nous a amené à une recherche documentaire basée sur un échantillon 448 demandes réceptionnées et analysées en 2023 au sein de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER parmi lesquelles 407 demandes ont été agréés et servies et 41 demandes ont été rejetées tel que repris dans le tableau n°3. Notre échantillon est composé donc de deux strates :

Tableau n°3 : Echantillon d'étude

N°	Catégories	Nombres
1	Demandes de crédits acceptées et servis	407
2	Demandes de crédits rejetées	41
	Total	448

Source : Registre d'analyse de crédit de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER.

2.2.3 Sources des données

Pour cette recherche, d'une manière générale, deux sources des données ont été utilisées notamment l'entretien et les sources écrites.

L'entretien a consisté à l'échange avec le gérant, l'agent de crédit et l'auditeur interne de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER entre Mars et juillet 2023 pour collecter les informations dont on avait besoins et à chaque fois que la nécessité d'un éclaircissement sur une information se faisait sentir. Lors des différents échanges, il a été fourni les documents contenant les informations cherchées. Cette recherche étant essentiellement documentaire, ce travail est réalisé à partir données primaires.

2.2.4 Analyse et traitement de données

La nature des données, selon qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, et / ou mettant en rapport les variables quantitatives et qualitatives, a orienté le choix des outils statistiques pour traiter et interpréter les résultats. D'une façon générale, le logiciel statistique Excel nous a été utile dans le traitement des données notamment le calcul des certains paramètres, de la

détermination de la tendance et du coefficient de corrélation, la présentation des données sous forme des tableaux et des graphiques.

La statistique descriptive nous a servi pour le groupement des données dans des tableaux (détermination de fréquences), leurs visualisation sous forme de graphique et leurs synthèse sous forme des paramètres de tendance centrale (calcul de la moyenne arithmétique) et des paramètres de dispersion (calcul de variance et de l'écart type). Pour mesurer la relation entre certaines variables, nous avons calculé le coefficient de détermination et le coefficient de corrélation.

La statistique inductive qui constitue la phase de la méthode statistique qui consiste au test statistique nous a permis de tirer une conclusion en généralisant les résultats. Pour ce fait nous avons recourt aux tests d'homogénéité et de conformité en travers la comparaison des moyennes.

3. PRESENTATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

Nous nous attelons à l'appréciation des catégories de membres qui accèdent au crédit dans le secteur de la microfinance et à la présentation des certains paramètres en termes de synthèse pour les variables quantitatives.

3.1 PROFIL SOCIOECONOMIQUES DES BENEFICAIRES DE CREDITS

Les femmes étant parmi les catégories marginalisées en matière d'accès aux services financiers, il va falloir tout d'abord apprécier le niveau d'accès des femmes au crédit dans le secteur de microfinance. Il est en outre question de voir le nombre de femmes bénéficiaires du crédit et l'importance de ce crédit dans le portefeuille de la microfinance. Le tableau n°4 montre que 20% de bénéficiaires de crédit sont des femmes et occupent 11% dans le portefeuille de crédit, la grande partie du portefeuille (76%) étant réservée aux hommes.

Tableau n° 4: La composition du portefeuille de crédit selon le genre

Catégories	Nombre de bénéficiaires		Portefeuille	
	Nombre	Pourcentage	Volume en \$us	Pourcentage
Masculins	307	75%	3555330	76%
Féminins	82	20%	537550	11%
Personnes morales	18	4%	608185	13%
	47	100%	4701065	100%

Source : Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER.

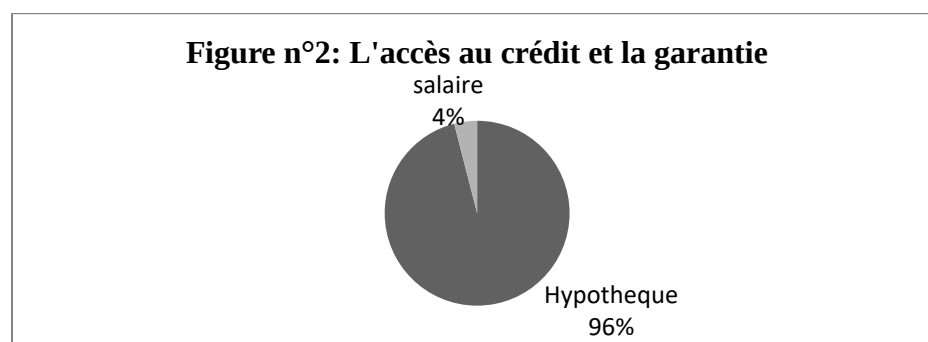
Il est alors impérieux de voir le niveau d'accès au crédit par les différentes catégories socioprofessionnelles. Du tableau n°5, on aperçoit que les commerçants constituent la catégorie professionnelle la plus favorisée dans l'accès au crédit, ils représentent 46% des bénéficiaires de crédits et occupent 71% dans le portefeuille du crédit. Par contre toutes les autres catégories confondues qui représentent 64% des bénéficiaires de crédit n'occupent que 29% dans le portefeuille de crédit. Le crédit est essentiellement octroyé pour le commerce et en moindre degré pour les autres secteurs.

Tableau n°5 : Affectation du portefeuille de crédit par secteur d'activité

ACTIVITES	NOMBRE	Pourcentage	Montant en \$US	pourcentage
Crédit agricole	25	6%	453260	10%
Artisanat et industrie	18	4%	118880	3%
Commerce	187	46%	3340435	71%
Consommation	69	17%	171920	4%
Habitat	70	17%	372470	8%
Autres activités	38	9%	244100	5%
Total	407	100%	4701065	

Source : Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

La présence de la garantie constitue l'une de conditions pour accéder au crédit. Selon les données à notre possession, pour notre période d'étude, au sein de notre microfinance étudiée, la situation d'accès au crédit se présente dans la figure n° 3 ci-dessous : Il ressort de ce graphique que l'hypothèque demeure la principale garantie pour accéder au crédit soit pour 96%. La garantie salaire vient en dernière position pour l'accès au crédit. En outre, hormis ces deux de garanties, à chacune s'ajoutent la signature du parrain pour tout accès au crédit. Nous constatons qu'aucun crédit n'est accordé sans garantie.



Source : Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

Il est donc possible que la demande non accompagnée par une garantie réelle soit classée sans suite. Le tableau n°2 nous a montré que sur 458 dossiers de demandes de crédits réceptionnés au cours de notre période d'études 417 ont été servis et 41 demandes ont été rejetées pour une somme de 5080\$US par la commission de crédit. Le tableau n°6 ci-dessous montre que les demandes rejetées sont constituées de 54% des hommes et de 46% de femmes et les raisons du refus d'une demande demeurent respectivement le manque de garantie (46%) ; le non-respect de l'échéance de remboursement du crédit antérieur (27%) ; l'irrégularité dans l'alimentation du compte par un membre (17%) et le délai d'approbation pour accéder au crédit (10%).

Tableau n° 6 : Motifs de rejet des demandes de crédit

Raisons	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Manque de garantie	7	12	19	46%
Délai d'approbation n'est pas terminé	2	2	4	10%
Non-respect de l'échéance et Existence du prêt antérieur	8	3	11	27%
Mouvement irrégulier des dépôts	5	2	7	17%
Total	22	19	41	100%
Pourcentage	54%	46%	100%	

Source : Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

3.2 Statistique descriptive de notre étude

Ce point jette l'ancre sur les principaux paramètres des variables quantitatives pouvant influencer l'accès au crédit au sein de la microfinance. Il s'agit en outre des variables comme le nombre de prêts bénéficié par l'enquêté, la durée du denier prêt et le revenu de bénéficiaires de crédit.

Le tableau n°7 ci-dessous nous fait voir en travers le paramètre de dispersions (écartype) comparé à la moyenne arithmétique qu'il y a une grande disparité entre les revenus de nos enquêtés et entre le volume du crédit bénéficié. En se limitant au revenu, la dispersion traduit les inégalités sociales des bénéficiaires de crédits dans la microfinance. La même situation s'observe en considérant le crédit bénéficié par un membre dans ce secteur.

En se penchant au coefficient de corrélation, on constate qu'il y a une faible corrélation positive soit de 17% entre le nombre de prêts déjà bénéficié par un membre et l'accès au crédit; une forte corrélation positive entre le revenu et l'accès au crédit. Cependant le même

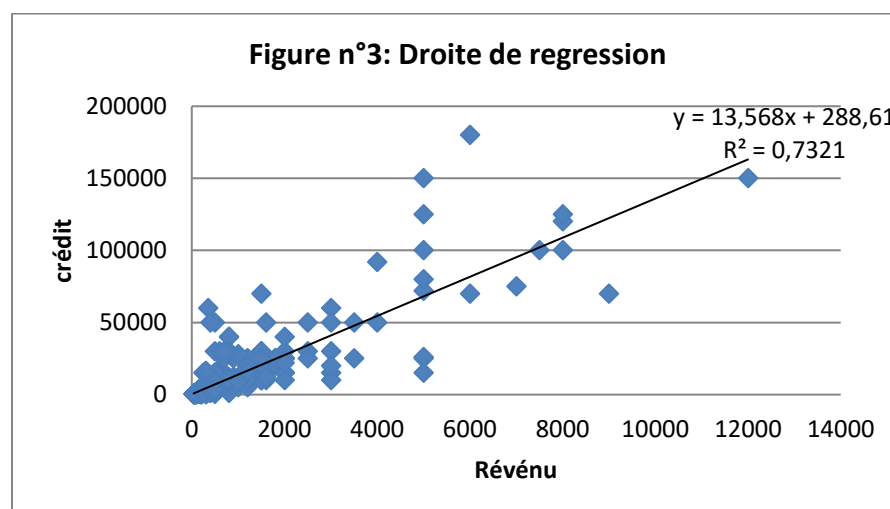
paramètre montre qu'il y a une faible corrélation négative entre la durée du prêt et l'accès à un volume de crédit.

Tableau n° 7: synthèses de paramètres par variable étudiées

Paramètres	Nombre de prêt	Durée du dernier prête	Revenu mensuel en \$US	Montant du dernier prêt \$US
Max	18	12	12000	180000
Minimum en	1	1	40	100
Moyenne \$US	4	7	830.04914	11550.5283
Ecartype \$US	3	2	1420.66782	22527.8758
Coefficient de variation			1,71soit171%	1,95=195%
coefficient de détermination	0.02848016	0.00723842	0.7320852	
coefficient de corrélation	0.16876067	-0.08507893	0.85561977	

Source : Nos calculs à partir des Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

Le revenu jouant beaucoup dans l'accès au crédit, nous apprécions ci-dessous l'allure de la droite de régression. Il ressort de la figure n°3 que la relation entre le revenu et le crédit est linéairement positive. Le coefficient de corrélation ($r = 0.85$) est vraiment élevée ce qui veut dire que la relation est très étroite entre le revenu et l'accès au crédit. Le revenu influence fortement le volume de crédit.



Source : Nos calculs à partir des Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

3.3 Interprétation des résultats

Le test de certains paramètres nous permettra d'interpréter ces résultats.

3.3.1 Profil socioéconomique pour l'accès au crédit

Le sens de chaque résultat pertinent trouvé doit être interprété après un test statistique.

Le calcul statistique à partir du tableau n°8 ci-dessous permet de vérifier : l'existence d'égalité d'accès au crédit entre les hommes et les femmes. Le test d'homogénéité en travers la comparaison des moyennes nous a permis d'interpréter ces résultats.

La statistique utilisée :

$$Z_c = \frac{(\bar{X}_1 - \bar{X}_2) - (\mu_1 - \mu_2)}{\sqrt{\frac{s_1^2}{n_1} + \frac{s_2^2}{n_2}}} \quad \text{car les variances sont inconnues pour la population et que les}$$

échantillons sont grands et inégaux.

$Z_c = 5,97 > Z_{0,05} = 1,65$. On est alors amené à rejeter l'hypothèse nulle et accepter l'hypothèse alternative et conclure qu'il existe donc une différence statistique significative entre le volume de crédit octroyé aux hommes et celui octroyé aux femmes avec le risque d'erreur = 0,05 . Il y a donc inégalité d'accès au crédit entre les hommes et femmes, les femmes restent encore marginalisées dans l'accès au crédit au sein de la microfinance.

Tableau n°8: Paramètres d'accès au crédit selon le genre

Paramètres	FEMININ	MASCULIN
Moyenne arithmétique	6555.488	11580.8795
Ecartype	12457.23	22935.6723
Taille	82	307

Source : Nos calculs à partir des Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

Nous vérifions dans la suite s'il n'y a pas discrimination professionnelle dans l'accès au crédit. Le calcul effectué à partir du tableau n°9 ci-dessous, nous avons constaté que $Z_c = 5,66 > Z_{0,05} = 1,65$. Ce résultat nous amène à conclure qu'il existe donc une différence statistique significative entre le volume de crédit accordé aux commerçants et celui accordé aux autres professions, au niveau du risque d'erreur = 0,05 . Le crédit est donc essentiellement accordé aux commerçants qu'aux autres professions.

Tableau n°9: Niveau d'accès au crédit selon la profession

Paramètres	Autres professions	commerçants
Moyenne arithmétique	5982.7	18100.9091
Ecartype	18719.1441	25395.8274
Taille	220	187

Source : nos calculs à partir des Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

Apprécions ci-dessous la conformité de revenu de bénéficiaires de crédit au seuil de pauvreté. Le tableau n°10 nous permet de répondre à cette question. Le « seuil de \$ 1 par jour » est celui adapté aux pays les moins avancés dont l'Afrique subsaharienne pour évaluer la pauvreté « absolue ». En travers le test, nous pouvons apprécier s'il n'y a pas une différence significative entre le revenu moyen des emprunteurs et le seuil de la pauvreté. Statistique utilisée : $Z_c = \frac{\bar{x} - \mu}{s/\sqrt{n}}$

$Z_c = 11,3 > Z_{0,05} = 1,65$. On est alors amené à conclure qu'il existe une différence statistique significative entre le revenu moyen des emprunteurs et le seuil de pauvreté au niveau du risque d'erreur = 0,05. Les microfinances accordent donc du crédit aux catégories de membres qui vivent avec un revenu au-dessus du seuil de pauvreté. Autrement dit les pauvres sont exclus de l'accès au crédit au sein de microfinances.

Tableau n° 10 : Test conformité du revenu de bénéficiaires de crédit au sein de microfinances au seuil de pauvreté.

Paramètres	Revenu mensuel	Revenu journalier
Moyenne	830,04914	27,66
Ecartype	1420,66782	47,3

Source : Nos calculs à partir des Archives de la COOPEC AGROPAS LE GRENIER

3.4 DISCUSSION DE RESULTATS

Il s'agit de procéder à l'évaluation du processus entier de la recherche et démontrer la pertinence ou la validité des résultats par rapport au problème de recherche et aux hypothèses, au cadre de référence, de mettre les résultats en relation avec d'autres travaux et d'apprécier la question des limites de la généralisation des résultats.

3.4.1 CONFRONTATION DES RESULTATS OBTENUS AVEC LES HYPOTHESES.

Tableau n° 10 : confrontation des résultats aux hypothèses

	Hypothèses	Résultats	Observations
H1	Le profil socioéconomique des bénéficiaires de crédit dans la microfinance serait adapté à toutes les catégories des personnes exclues du système classique de Banques.	Le test de comparaison des moyennes (avec le risque d'erreur de 5%) a prouvé qu'il y a discrimination dans l'accès au crédit liée au genre (les hommes restent la catégorie privilégiée par rapport aux femmes); à la profession (les commerçants sont privilégiés par rapport aux autres). En outre, il a été constaté que l'accès au crédit dépend du revenu (avec le coefficient de corrélation r de 85%), de nombre de crédit déjà bénéficié par le membre ($r=17\%$) et de la durée du crédit généralement encore à court terme ($r= -9\%$); Tous les crédits sont grevé de garanties.	Certaines personnes comme les femmes (connues parmi les catégories des personnes exclues des services financiers des banques classiques), des professions autres que le commerce ainsi les gens en faibles revenus sont discriminés en matière d'accès au crédit. Ainsi, notre hypothèse est infirmée.
H2	Le degré de financement de la pauvreté par les institutions de microfinance serait significatif. Le crédit octroyé par la microfinance serait plus orienté vers les pauvres ;	Les résultats montrent que le revenu moyen de bénéficiaires de crédit est de 1420,6\$Us par mois soit 47,3 \$us par jour. Ce revenu comparer au seuil de pauvreté (1\$us /jour), le test a prouvé que le revenu de bénéficiaires de crédit dans la microfinance est significativement supérieur au seuil de pauvreté.	La microfinance prête plus les personnes en forte revenu que les gens en faible revenu (les pauvres). Cette hypothèse se trouve donc infirmée.
H3	La politique de	L'analyse de contraintes à l'accès au	Au-delà des contraintes

crédit de microfinance serait favorable pour le financement de la pauvreté.	crédit a conduit aux résultats selon lesquels 47,3%(majorité relative) n'accèdent pas au crédit par manque de garantie (prédominance de femmes) ; 27% pour raison de n'est pas épargner régulièrement ; 10% à cause de non épuration du délai probatoire et 7% pour cause de non-respect d'échéance de remboursement du crédit antérieur,	liées au genre, à la profession et au revenu, la possession de garantie réelle s'ajoute. Ainsi, notre 3 ^e hypothèse se trouve également infirmée.
---	---	--

Source : Conception personnel à partir de nos résultats

Somme toute, le crédit octroyé par la microfinance n'est pas adapté au financement des pauvres. Et donc la microfinance s'est écartée de sa mission sociale. Au lieu de prêter aux pauvres, elle se concentre plus aux riches.

3.4.2 CONFRONTATION DE NOS RESULTATS AVEC LES AUTRES CHERCHEURS

Ces résultats sont contradictoires aux résultats des nombreuses études dans le débat autour de la microfinance lesquelles prouvent que le secteur de microfinance demeure l'instrument efficace dans la lutte contre pauvreté. Nous citons l'Agence Française de Développement qui retient comme cible de la microfinance les populations défavorisées (les pauvres) exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques. Elle offre des services financiers et non financiers aux ménages à faibles revenus, et aux micro-entrepreneurs, en adoptant des méthodologies simples, adaptées aux réalités socio-économiques des populations à faibles revenus (CFPB, 2015). (MILANDO, 2020) dans son étude sur le microcrédit et l'amélioration de la situation socio-économique de la population du NORD-KIVU, a abouti aussi aux résultats selon lesquels la microfinance donne accès à des services financiers et non financiers à des personnes qui ont de faibles ressources et qui désirent obtenir de l'argent pour démarrer ou développer une activité rémunératrice.

En effet, alors que les conditions d'accès et d'octroi du crédit devraient être les plus simples possibles dans la microfinance, nous avons constaté que la politique de crédit dans la microfinance reste encore rigide et d'exclusion des pauvres (les femmes, les autres professions que le commerçant ont un accès réduit au crédit faute de garanties, de régularité de mouvements sur leurs comptes, de revenu rassurant ». Ce secteur est jusque-là limité aux crédits à court terme au taux annuel moyen de 24%. La moyenne du montant du crédit

accordé notre microfinance étudiée est de 11550,5\$us ; montant qui est de loin éloigné de l'intervalle de microcrédit (entre 20 et 1000\$us ou entre 100 et 1000\$us). En outre, le revenu moyen des bénéficiaires de crédit au de ce secteur est de 1420,6\$Us par mois soit 47,3 \$us par jour ; ce qui est aussi de loin supérieur au seuil de la pauvreté (1\$us /jour). Alors que c'est le secteur agricole qui regorge la majorité des populations pauvres, le crédit agricole occupe seulement 10% du portefeuille de crédit dans notre microfinance étudiée alors qu'elle se veut agropastorale. Ceci montre en suffisance que la microfinance est encore loin d'atteindre la population rurale et par conséquent elle est encore manifestement écartée du financement des pauvres. Les populations de l'Est du pays vivaient en moyenne avec 132 dollars par an et par habitant alors que celles du Sud disposaient de 138 dollars et celles de la province de Kinshasa, de 323 dollars, presque trois fois plus qu'à l'Est (NSENSELE, 2011).

Néanmoins nos résultats corroborent avec Gahungu, dans son étude sur la contribution des IMF sur les performances des PME et l'autonomisation des femmes au Burundi. Les résultats de ses recherches prouvent une faible participation des IMF dans le financement des PME du secteur formel ainsi une faible représentativité de femmes dans ce secteur financier. Cette étude a mis en évidence également des difficultés importantes du financement de la PME burundaise entre autre : (taux d'intérêt élevée, faiblesses des garanties, faible diversification des sources de financement, délais de traitement des dossiers élevés) avec plus de 90% d'insatisfaction sur ces dimensions. Il ressort également de cette étude la faiblesse de l'épargne de long terme pour financer les activités d'investissement. Si certaines Institutions de Microfinances ciblent spécifiquement les femmes, les vulnérables sont faiblement intégrées dans les activités des IMF (Dieudonné Gahungu , et al., 2013).

Mais aussi, KABONGO Dieudonné, dans sa recherche sur la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, mythe ou réalité en RDC, les résultats de ses recherches nous corroborent. Les résultats obtenus de son étude montrent que malgré l'intégration, la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia (MECRE-Bunia) dans ce milieu, elle n'a pas accompli son rôle, qui est le financement de la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que sa cible n'est pas la population pauvre, et elle exige obligatoirement de garantie matérielle, et les échéances de remboursement non adaptées. Il a conclu que la COOPEC MECRE, sa mission de lutter contre la pauvreté est plutôt un mythe qu'une réalité, elle ne travaille pas au service des pauvres, mais plutôt avec des personnes appartenant à la classe moyenne et à celle aisée (KABONGO, 2015).

Les raisons d'exclusion des pauvres dans la microfinance (hormis les frais d'ouverture de compte) deviennent les mêmes que celles rencontrées dans les banques classiques. En effet, selon Roger PALUKU, les pauvres œuvrant essentiellement dans le secteur informel ; ce secteur est constitué en général de ceux/celles que l'on appelle les 'gagne-petit', hommes et femmes confondus. Ces acteurs qui représentent une part importante de la population active ne sont malheureusement pas intégrés au circuit financier, en raison de la faible ampleur de leurs affaires caractérisées par de faibles capitaux investis, des frais d'ouverture de compte très élevés, l'absence de garanties pour couvrir les prêts sollicités auprès des institutions financières et un taux d'analphabétisme très élevé dans cette catégorie de la population et plus particulièrement chez les femmes gagne-petit (ROGER, et al., 2016). Les résultats de notre recherche nous amènent à dire que le secteur de microfinance en RDC est en train d'intégrer progressivement la logique de banques classiques qui sont basées sur le principe « l'eau va à la rivière : on ne prête qu'on riche » pour s'écarter ainsi de sa logique authentique à savoir la banque de pauvres.

La microfinance poursuivant une double mission notamment sociale (lutter contre la pauvreté) et commerciale (la rentabilité financière pour sa pérennité), la recherche de la pérennité a basculé la microfinance et a créé des pratiques d'exclusion des populations pauvres pour ne pas compromettre la rentabilité tels que nous sommes en train de débattre. Comme nous l'avons souligné dans ce texte, deux approches animent le débat autour des microfinances, rappelons les : *l'approche welfariste* et *l'approche institutionnaliste*. La première privilégie l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, même avec un large recours aux subventions tandis que la seconde insiste que pour atteindre ceux qui n'ont pas accès aux services financiers, chaque Microfinance devrait viser la soutenabilité financière en maximisant son efficacité et sa productivité. Et cela passe par l'autonomie financière (SEBASTIEN DUGAS, 2007). Une troisième approche est donc possible notamment celle qui concilie les deux.

Conclusion

Au terme de cet article qui vise à apprécier l'accès des pauvres au crédit au sein du secteur de microfinance. Les résultats de nos recherches en travers les tests statistiques nous remarquons que le profil socioéconomique opérationnel au sein de ce secteur est encore défavorable aux pauvres ce qui a infirmé ainsi notre première hypothèse. En outre nous nous sommes rendu compte que le revenu moyen de bénéficiaires de crédit est 1420,6\$Us par mois soit 47,3 \$us

par jour. Ce revenu comparé au seuil de pauvreté (1\$us /jour), le test a prouvé que le revenu moyen de bénéficiaires de crédit dans la microfinance est significativement supérieur au seuil de pauvreté ce qui veut dire que le crédit de la microfinance est plus orienté chez les personnes autres que les pauvres(notamment les riches) ce nous a conduit à infirmer aussi notre deuxième hypothèse; en dernier lieu, nos résultats montrent que le respect scrupuleux de la politique de crédit conduit au rejet de demande de crédit 47,3%(majorité relative) pour raison de manque de garantie (avec prédominance de femmes) , 27% pour raison de n'est pas épargné régulièrement , 10% à cause de non épuration du délai probatoire et 7% pour cause de non-respect d'échéance de remboursement du crédit antérieur. D'où notre troisième hypothèse s'est trouvée aussi infirmée. La somme de ces résultats nous conduit à conclure que l'approche de la microfinance en RDC est encore inadéquate à la réalisation de sa mission sociale (offrir des services financiers aux pauvres). En effet, alors que les conditions d'accès et d'octroi du crédit devraient y être les plus simples possibles ; nous avons constaté que la politique de crédit dans la microfinance reste jusque-là rigide et d'exclusion des pauvres (elle discrimine les femmes, les autres professions jugées moins rentables et les personnes en faible revenu). Ce secteur s'inscrit presque dans la logique des banques commerciales qui ne prêtent qu'aux riches en s'écartant de sa logique de rendre les services financiers aux pauvres.

Ainsi, en termes d'implications théorique, cette étude apporte une contribution à la littérature dans la résolution des problèmes concernant les institutions de microfinance face à l'inclusion financière. La particularité de cette recherche est d'une part d'avoir axé la recherche sur une étude de cas. D'autre part d'avoir intégré d'autres variables dans l'analyse comme le revenu de bénéficiaires de crédit et la catégorie socioprofessionnelle dans cette recherche. En plus cette étude est réalisée sur les bénéficiaires de crédit à partir de l'analyse de leurs dossiers de demandes de crédit déposés à la COOPEC alors que la plupart d'autres recherches traitent de la microfinance et la réduction de la pauvreté en se penchant sur l'impact du crédit sur l'amélioration de la vie socioéconomique des bénéficiaires. D'autres encore se penchent sur l'enquête pour déterminer l'accès de la population aux services de la microfinance.

Notre approche est donc basée sur l'étude de l'accès des pauvres aux services offerts par la microfinance à partir de l'analyse de demande de crédit (analyse à partir de l'intérieur de la COOPEC). Cette façon d'étudier l'accès des pauvres au crédit semble se conformer à la réalité sur notre phénomène étudié au lieu de s'arrêter à un simple sondage d'opinions qui ne

peut donner qu'une image apparente sur les services offerts aux pauvres par la microfinance (analyse à partir de l'extérieur).

Quant aux Implications managériales, ce travail est un outil d'aide à la prise de décisions pour le recadrage de la microfinance vers sa mission. En effet, il permet de fournir un ensemble de mesures qui pourraient améliorer les prises de décisions sur la mission sociale de la microfinance. En outre, les recommandations formulées pourraient être de véritables outils de contrôle dans le secteur de la microfinance en RDCongo. Ce travail pourrait également aider les institutions de microfinance à mettre en place une nouvelle organisation et de fonctionnement de leurs services afin de les rendre plus performant et plus adapté à sa cible. Au vue de la concurrence qui règne dans ce secteur, il permettrait à la COOPEC AGROPAS LE GRENIER d'être plus compétitif sur le marché et d'assurer sa viabilité et sa pérennité.

En termes de suggestions, nous partons des recommandations évoquées ci-dessus.

L'accent particulier est mis sur la mise sur pied d'un système de la revue permanente de crédit et d'un système d'informations efficace capable de produire de bonnes informations qui serviront à la réalisation dudit revue. Mais ces apports ont fait l'objet d'une simple description. Les perspectives de recherches futures peuvent être axées sur les questions suivantes: analyse de la faisabilité de l'introduction d'un nouveau système d'informations et de la revue permanente de microcrédit dans le secteur de la microfinance en RDC. La création de mécanismes et le renforcement de la loi sur la microfinance en matière de crédit pouvant permettre les catégories exclues du système classique de banques commerciales d'y accéder.

Bibliographie

AGROPAS-LE-GRENIER, COOPEC. 2016. *Politique de crédit.* Butembo.

AMARTYA, Sen. 1999. *Ethique et économie, et autres essais.* Collection Philosophie morale. Paris : PUF.

BCC. 2018. *Rapport d'activités de la Microfinance.* Kinshasa.

CFPB. 2015. *Fascicule de microfinance,* Agence française de développement.

CGAP. 2002. *Microfinance consensus guidelines: Guiding principles on regulation and supervision of microfinance.* Washington .

COOPEC AGROPAS LE GRENIER. 2018. *Plan stratégique trienal.*

Coopération financière Allemande(KfW) et Centre pour le Développement Rural(SLE). *Autonomisation Économique par l'Accès aux Produits de Microfinance en République Démocratique du Congo : l'expérience de la coopération financière.* s.l. : Frankfurt

Dieudonné Gahungu , Jean Claude Nsabimana et Mélance. 2013. *La Contribution des Institutions de Micro Finance au Financement des Petites et Moyennes Entreprises et l'Autonomisation des Femmes au Burundi. Rapport de recherche du FR-CIEA N°75/13*

FALCUCCI, Alyson. 2012. *La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement.* s.l. : MEMOIRE DE MASTER, FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION ,Université du sud-Toulon-Var .

FAO. 2003. *Programme d'analyse socioéconomique selon le genre. « Un guide pour la micro finance sensible au genre ».* Rome

FINACTU et FINANCE, CONSULTTING & CORPORATE. 2019. *Le secteur financier en RDC :La révolution s'accélère ? Banques, assurances, microfinance, protection sociale et autres institutions financières : entre les réformes à poursuivre et celles à initier.*

Gubli, Gabriela. 2019. *Définitions et approches de la pauvreté.* s.l. : BSI Economic

KABONGO, Dieudonné. 2015. *Microfinance: outil de lutte contre la pauvreté, mythe ou réalité en rdc, cas de la mutuelle d'épargne et de crédit de Bunia, mémoire de DEA.* Kisangani : Université de Kisangani

KINYALI, KATSUBA. 2021. *Initiation à la recherche scientifique.* s.l. : Editions CERDR

LINIDA, CHRISTELLE et GUIRAUD. 2020. *Les institutions de microfinance font-elles face aun arbitrage entre les performances financières et le degré de portée sociale?* MONTREAL : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MILANDO, Eurasme KAKULE. 2020. *Microcrédit et amélioration de la situation socio-économique de la population du nord-kivu Cas du Centre des Jeunes Don Bosco Ngangi :*

mémoire à la faculté des sciences économiques et de gestion à l'UNIVERSITE PEDAGOGIQUE NATIONALE, Kinshasa

MONDIALE, BANQUE. 2015. *Renforcer la Résilience de Long Terme de la RDC : le Rôle de la Dédollarisation, de la Prospection Artisanale et de la Diversification Economique, rapport de suivi de la situation économique et financière de la RDC.*

NSENSELE, YUMBA. 2011. *La micro finance et la lutte contre la pauvreté en RDCongo.* Kinshasa : Université protestante au Congo.

ODHD, PNUD. 2008. *Rapport national sur le développement humain durable au Mali.*

ROGER, KAMBALE PALUKU, LENFANT et FRANCOIS. 2016. *Cartographie des institutions et des programmes de microfinance dans les villes frontalières de Goma-Gisenyi, Bukavu-Kamembe et Uvira-Gatumba, en RDC, au Rwanda et au Burundi.* : International Alert.

SEBASTIEN DUGAS. 2007. *Le débat entre institutionnalistes et welfaristes en microfinances .*

UNCDF et PNUD. 2016. *Programme d'Appui au secteur de la microfinance en rd congo PASMIF II-DRC, rapport descriptif final.* Kinhasa.